

CIRCULAIRE N°8 bis / 2024 – 13 mai 2024

Objet : APPEL À COTISATION 2024

DESTINATAIRES : Responsables des Unions - Conseillers fédéraux

Chères et chers collègues

Votre participation au congrès est actée soit en présentiel, en visio ou pour voter par courrier.

L'échéance pour le deuxième versement est fixée au 31 mai. Les Unions qui n'ont payé que la 1^{ère} partie, à cette date, doivent s'acquitter de leur adhésion pour la deuxième part avant le 31 mai, ainsi que celles qui n'ont rien versé.

Merci de bien vouloir régler avant la tenue de notre congrès annuel, du 31 mai au 2 juin.

Amitiés laïques et fédérales.

La Fédération des DDEN

Versements à effectuer : avant le **31 mars 2024** /avant le **31 mai 2024** /avant le **31 octobre 2024**

Joindre avec le bordereau 2024, la liste des adhérents concernés et leurs coordonnées postales voire adresses électroniques, même si l'autorisation RGPD sera complétée par la suite.

Vous pouvez payer par chèque ou par virement. Si virement, indiquer dans la référence du virement votre département et ne pas oublier d'envoyer d'autre part, le bordereau.

P.J : - bordereau de cotisation 2024
- RIB BNP Paribas Fédération des DDEN